

**ARRANGEMENT DE MADRID
CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES
ET PROTOCOLE RELATIF À CET ARRANGEMENT
DÉCISION DÉFINITIVE CONSÉCUTIVE À UN REFUS**

notifiée au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
selon l'article 5 de l'Arrangement de Madrid ou du Protocole de Madrid

I. Office qui notifie la décision définitive: **Office de la propriété industrielle de la République tchèque**
Antonína Čermáka 2a, 160 00 Praha 6
République tchèque

II. No de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive: **823013**
No de l'enregistrement de base: **47 618**

III. Nom du titulaire de l'enregistrement international faisant l'objet de la décision définitive:
AKTIONERNO DRUJESTVO
"VINPROM PESHTERA", PLOVDIV
BG-4003, BG

- IV. La marque est refusée pour tous les produits et/ou services
 La marque est protégée pour tous les produits et/ou services
 La marque est admise pour les produits et/ou services suivants:

Tous les produits des classes 32 et 33.

Cl. 35 – Gestion d'entreprise ; administration commerciale ; travaux de bureau.

V. Date à laquelle la décision définitive a été prononcée: **23.03.2006.**

Référence de l'Office No: **355146**

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui notifie la décision définitive:



Handwritten signature